

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**ARRÊTES DU MAIRE**

**ARRÊTE N° : 2025\_A\_132**

**OBJET : Délégation de signature à Mme Maryse PARRAT – 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire – Affaires Foncières – Acte notarié pour la cession du fonds de commerce les Cèdres Bleus**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal,

**VU** le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 24/05/2020,

**VU** la délibération n° 2025\_DEL\_057 du 14 avril 2025 approuvant la cession du fonds de commerce Les Cèdres Bleus à la SAS LCB AUREC pour un montant de 160 000 €,

**CONSIDERANT** que M. le Maire se trouve empêché pour se rendre au rendez-vous du 21 juillet 2025 à l'office notarial d'Aurec sur Loire pour signer l'acte de vente,

**CONSIDERANT** que M. Pascal HAURY, 1<sup>er</sup> adjoint, se trouve empêché pour se rendre au rendez-vous du 21 juillet 2025 à l'office notarial d'Aurec sur Loire pour signer l'acte de vente,

**ARRÊTONS :**

**Article 1er :**

Il est donné sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de signature à Maryse PARRAT, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, afin de signer l'acte de vente notarié relatif à la cession du Fonds de Commerce Les Cèdres Bleus auprès de la SAS LCB AUREC pour un montant de 160 000 € qui aura lieu le lundi 21 juillet 2025 à 16h00 à l'office notarial d'Aurec sur Loire.

**Article 2 :**

La présente délégation est valable uniquement pour la signature de l'acte de vente susmentionnée.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, inscrit au registre des arrêtés du Maire, publié sur le site internet de la mairie et transmis au contrôle de légalité.

Fait à Aurec sur Loire, le 16/07/2025

Le Maire

Claude VIAL



Notifié à l'intéressé le : 16/07/2025

Signature :

Auteur : Claude VIAL – Maire - Publié sur le site de la Mairie : le 16/07/25